

Mesdames et Messieurs,

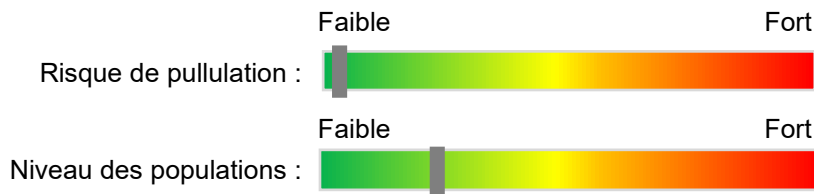
Les périodes printanières et estivales s'accompagnent très fréquemment de signalements émanant de particuliers, élus ou professionnels de santé concernant les nuisances occasionnées par des insectes piquants ou urticants dont font partie les chenilles processionnaires du chêne.

Prévisions générales 2026 pour les processionnaires du chêne

Après une saison 2025 particulièrement calme en Grand Est, **les populations devraient se maintenir à un niveau faible cette année.**

En effet, les observations réalisées par les correspondants observateurs du Département Santé des Forêts de la DRAAF laissent supposer en 2026 une **présence faible dans les Vosges** et une **légère augmentation en Moselle**.

Ces observations donnent une tendance pour l'année à venir mais ne permettent pas de généraliser. Certaines populations pourraient être importantes localement. La vigilance et la surveillance des signes de présence comme les défoliations sont importants pour bien prévenir le risque.



Anticipez les mesures de gestion que vous pourriez mettre en œuvre dans votre commune en vous appuyant sur :

- le [recueil des méthodes de lutte contre les processionnaires](#)
- la page suivante du site internet de l'ARS Grand Est <https://www.grand-est.ars.sante.fr/chenilles-processionnaires-i-collectivites-territoriales>

Les processionnaires du pin gagnent du terrain

Déjà présentes dans l'Aube, la Marne et le Bas-Rhin (introduction accidentelle), **elles arrivent dans les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse.**

Elles progressent régulièrement depuis le Sud-Ouest de notre région. Les prospections en cours réalisées par l'INRAE sur un financement de l'ARS Grand Est, montrent qu'elles colonisent de nouveaux territoires dans les Ardennes, en Haute-Marne, en Meuse et dans le Bas-Rhin. Ces nouveaux territoires doivent donc être particulièrement vigilants. **Une présentation de cette cartographie sera faite au 3^{ème} trimestre 2026.** Pour rappel, cette espèce peut être cause d'urtication en hiver, d'octobre à avril.

Arrêtés préfectoraux

Suite à l'évolution réglementaire de 2022, des arrêtés préfectoraux sont désormais en vigueur dans tous les départements du Grand Est. Leur objectif est de limiter l'exposition des populations aux soies urticantes émises par les chenilles processionnaires du chêne et du pin. Ces arrêtés préfectoraux sont consultables en bas de la page <https://www.grand-est.ars.sante.fr/chenilles-processionnaires-i-collectivites-territoriales>

La prévention : un indispensable pour limiter l'exposition

L'information des personnes concernées et certaines mesures simples permettent de réduire les risques : balisage de zones touchées par des agents, panneaux d'informations, protection des agents, information du public dans des parcs, du personnel scolaire, ... De nombreux modèles de documents sont disponibles sur le site de l'observatoire des chenilles processionnaires disponible ci-dessous.

Enfin, dans le cadre de [plan régional d'actions](#) financé par l'ARS et dont l'animation a été confiée à FREDON Grand Est :

- Des **formations gratuites et ouvertes à tous** sont proposées en Grand Est par FREDON Grand Est. Elus, agents des collectivités, bénévoles d'associations, renseignez-vous auprès de FREDON Grand Est à eesh@fredon-grandest.fr.
- Vous êtes invités à désigner un référent territorial pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces. Si vous ne connaissez pas le dispositif, nous vous invitons à consulter le document de [missions](#) et le [plaidoyer](#). Vous pouvez inscrire un ou plusieurs référents [ici](#).

Pour tout signalement :



<https://signalement-chenilles-proceSSIONNAIRES.atlasante.fr>

Chacun peut signaler la présence de processionnaire sur la plateforme nationale de signalement.

Pour permettre la validation du signalement par un référent local, merci d'indiquer vos coordonnées.

Pour plus d'informations sur les processionnaires, vous pouvez consulter les sites suivants :



FREDON Grand Est et l'ARS Grand Est restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,